

travailler pour la plus grande gloire de Dieu, selon que l'a déclaré Pie IX.

Quand à MM. les abbés Chandonnet et Pâquet leur position est des plus tristes ; ils se sont gravement compromis. Ils ont accompli une œuvre inique et ils savaient ce qu'ils faisaient ; même, à l'heure qu'il est, ils s'applaudissent encore de tout ce qu'ils ont tramé ; ils ne regrettent qu'une chose, c'est de n'avoir pas pu amener Rome à condamner la justice et la vérité. Dieu a donc permis que tels hommes fussent démasqués, en dépit des précautions qu'ils ont prises pour que personne ne connût jamais les voies tortueuses qu'ils aiment à fréquenter quand il fait nuit, au profit de l'erreur et au détriment de la vérité.

Les lettres de M. l'abbé Chandonnet, que nous avons en notre possession, n'ont pas été frauduleusement extorquées ; c'est, nous l'avons déjà dit, la Providence qui les a mises entre les mains de ceux qui nous les ont fait parvenir. Qu'on ne nous reproche pas de les avoir rendues publiques : il n'y avait pas de secret naturel à garder en pareil cas, car c'est pour tout homme un devoir de dévoiler les complots formés en haine de la justice et de la vérité. Il fallait en outre faire connaître les accusateurs du clergé canadien, les motifs qui les faisaient agir et par là mettre un terme à de nouvelles perfidies. Si MM. les abbés Chandonnet et Pâquet trouvent commode de dresser leurs batteries dans l'ombre et de frapper à droite et à gauche, tout autour d'eux, pour se donner le plaisir de mal faire, ils apprendront qu'il y a des lois divines et humaines qui permettent de les gêner dans leurs ébats.

Nous ne devons pas dire adieu à M. l'abbé Chandonnet, car peut-être avant longtemps nous aurons occasion de lui prouver que non-seulement nous avons pu voir Rome, mais même que nous l'avons assez bien connue et surtout assez bien comprise.